

Tarif des douanes

[Traduction]

M. Lewis: Monsieur le Président, je demande que les autres questions restent au *Feuilleton*.

M. le Président: Les autres questions sont-elles reportées?

Des voix: D'accord.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[Traduction]

LE TARIF DES DOUANES

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude, interrompue le mercredi 25 juin, de la motion de M. Wilson (Etobicoke-Centre): Que le projet de loi C-111, tendant à modifier le Tarif des douanes et la Loi modifiant le Tarif des douanes, soit lu la 3^e fois et adopté.

M. David Berger (Laurier): Monsieur le président, hier soir j'ai commencé mes commentaires sur le projet de loi C-111 en signalant que le gouvernement avait réagi à l'instauration du tarif américain sur les bardeaux de bois en imposant un tarif sur les livres et les pièces d'ordinateur comme les semi-conducteurs et les microplaquettes. Le gouvernement s'est muni de bonnes munitions mais a manqué sa cible. Par conséquent, nous nous sommes tirés dans les pattes; le gouvernement a tiré dans les pattes des Canadiens.

J'aimerais ici vous rappeler le sens des observations des représentants de l'industrie qui ont comparu au moment où a été annoncée l'imposition du tarif dit de représailles. Ils ont comparu devant le comité législatif et, essentiellement, ont plus ou moins demandé qu'on les protège contre eux-mêmes. Si nous nous tirons quelques autres balles dans les pattes, tout le pays souffrira beaucoup plus gravement qu'à l'heure actuelle.

Je crois qu'il est important de faire des remarques judicieuses maintenant que le projet de loi est en troisième lecture. Trop peu d'attention lui a été accordée aux autres étapes qu'il a passées. A la deuxième lecture, le secrétaire parlementaire du ministre des Finances (M. Vincent) n'a dit sur le tarif, en tout et pour tout, que deux phrases. Il n'a offert ni justification ni explication, et pas un membre du comité n'a avancé un seul argument en faveur du tarif. Bien entendu, cette audience du comité a été expéditive. J'ai eu l'occasion de consulter l'édition du *Hansard* d'hier et je me suis rendu compte que pas un seul député ne s'est prononcé en faveur du tarif. En fait, aucun membre du Parti conservateur n'a pris part au débat.

Le Canadien moyen suppose que le Parlement a pour fonction de servir les Canadiens. Le Canadien moyen suppose que lorsque le gouvernement présente une mesure à la Chambre et qu'il agit en conséquence, c'est dans l'intérêt des Canadiens et de l'économie canadienne. Le Canadien moyen suppose que le gouvernement cherche à créer des emplois ou à faire profiter les Canadiens de certains avantages tangibles; tous les députés et tous les Canadiens doivent bien se rendre compte que le tarif qui sera imposé aux livres et aux pièces d'ordinateur, comme les microplaquettes, nuira aux Canadiens. Il nuira aux consommateurs canadiens, aux travailleurs canadiens, aux sociétés

canadiennes et au gouvernement canadien. Il ne permettra d'atteindre aucun objectif particulier.

Le gouvernement impose donc un tarif aux microplaquettes et à d'autres pièces d'ordinateur dans le cadre de mesures de représailles envers les Américains qui ont imposé un tarif aux bardeaux de cèdre. L'on pourrait penser que cela favorisera les fabricants ou les compagnies. L'on pourrait penser que si un tarif est imposé aux pièces d'ordinateur et aux microplaquettes, les fabricants canadiens pourront devenir plus concurrentiels et que les ventes des sociétés canadiennes en seront accrues. C'est faux, parce que nous ne fabriquons pas d'assez grandes quantités au Canada.

M. Gordon Gow, de l'Association canadienne de technologie avancée, a comparu devant le comité législatif chargé d'étudier le projet de loi C-111. Il a souligné que jusqu'à 80 p. 100 des pièces et composants utilisés par l'industrie canadienne proviennent de sources étrangères. Le projet de loi a pour seul effet d'accroître les coûts des fabricants canadiens. A un membre du comité qui demandait si le projet de loi diminuerait la capacité concurrentielle des fabricants canadiens à l'étranger, M. Gow a répondu: «Absolument». On lui a demandé de nouveau s'il croyait que le tarif favoriserait l'essor d'une industrie qui fabriquerait ces produits au Canada, ce à quoi il a répondu:

Non, il aura pour seul effet d'inciter certaines de ces entreprises à réinstaller ailleurs leurs usines de fabrication.

Donc, les fabricants canadiens s'exileront. La fabrication qui pourrait être effectuée ici le sera dans d'autres pays vu l'augmentation des coûts des fabricants canadiens. Ce tarif accroîtra les coûts des fabricants canadiens qui n'auront d'autre choix que de les répercuter sur les prix aux consommateurs. Il affectera également la capacité concurrentielle des entreprises canadiennes. S'ils doivent hausser leurs prix pour compenser le tarif, ceux-ci seront moins concurrentiels que ceux de leurs concurrents. Les ventes s'en ressentiront et les emplois aussi. On nous a même dit que nous pourrions perdre ainsi certaines sociétés, que certaines sociétés devraient fermer leurs portes.

Cela vaut la peine de répéter le témoignage de M. Gow devant le comité, lorsqu'il a dit:

Je ne vois pas comment ce projet de loi C-111 nous sera utile. Nous perdons sur toute la ligne.

Je veux dire que le gouvernement y perdra, les consommateurs canadiens y perdront et l'industrie, elle aussi, y perdra. Le gouvernement y perdra en ce sens que je ne crois pas qu'il pourra satisfaire aux objectifs du projet de loi; l'industrie y perdra parce que ce projet de loi nous empêche d'être concurrentiels et les consommateurs canadiens y perdront parce qu'ils feront désormais face à des coûts accrus.

● (1130)

Il est assez remarquable d'ailleurs que lorsque cette présumée mesure de représailles a été annoncée par le gouvernement, j'ai reçu un appel téléphonique d'un journaliste du *Washington Post*. Ce n'est pas souvent qu'un député du Parlement canadien reçoit un appel d'un journaliste du *Washington Post*. Ce journaliste, qui est basé à Toronto, m'a demandé de lui donner la raison d'être de ce projet de loi. Il ne pouvait en croire ses yeux ni ne parvenait à le comprendre. J'ai essayé de mon mieux d'expliquer le raisonnement du gouvernement. J'entendais l'autre rire au bout du fil. En fait, il me semblait